

## L'apprentissage et les stages

### Apprentissage

Représentant une voie privilégiée d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle durable, l'apprentissage est un enjeu collectif réaffirmé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et réformé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

En offrant des parcours plus sécurisés pour les jeunes, l'apprentissage permet à l'établissement de participer à la formation d'un jeune, lui apprendre un métier et l'intégrer à la vie et la culture du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

Chaque année, le Cnam recrute des jeunes en contrat d'apprentissage, leur permettant ainsi de suivre une formation diplômante ou qualifiante tout en leur apportant une expérience professionnelle de qualité.

**La campagne de recrutement a lieu du 01 avril au 31 mai de chaque année.**

L'ensemble de nos postes sont publiés sur [la Place de l'apprentissage et des stages](#).

► Retrouvez tous nos postes sur la Place de l'apprentissage et des stages (PASS.gouv) en cliquant [ici](#)

### Stages

Le Cnam accueille chaque année de nombreux stagiaires, qu'ils soient élèves dans l'enseignement secondaire, étudiants dans l'enseignement supérieur ou stagiaires de la formation continue.

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stagiaires se voient confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Nos offres de stage sont publiés sur la « Place de l'apprentissage et des stages ».

► Retrouvez tous nos postes sur la « Place de l'apprentissage et des stages » (PASS.gouv) [en cliquant ici](#).